

Madame / Monsieur ... interviendra sur le dispositif OEPRE de **l'école ... / collège ... de ...** (Académie de Grenoble) pour assurer les missions de **formateur/trice** dans le cadre d'Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des Enfants (OEPRE).

Le nombre d'heures attribuées correspond à celui indiqué sur la lettre d'engagement établie par le lycée Monge.

Les ateliers (2H/Semaine) se déroulent le **... de ...h... à ...h...**

Modalités de travail :

Il / Elle est placé(e) sous l'autorité du **directeur de l'école / du principal du collège, Monsieur/Madame ...**

Ses missions (cf. [circulaire n° 2017-060 du 3-04-2017 relations école-famille](#) et [circulaire relations école-parents n° 2013-142 du 15 octobre 2013](#)) :

- **Améliorer les compétences des parents suivant trois axes d'apprentissage :**
 - L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) pour permettre aux parents de comprendre les écrits sociaux et scolaires et de participer aux échanges relatifs à la scolarité de leurs enfants (réunion parents-profs, rendez-vous individuel, ...).
 - La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents afin de favoriser les relations école-parents pour mieux suivre la scolarité de leur enfant et s'inscrire dans une perspective de co-éducation.
 - La connaissance des valeurs de la République : il s'agit de permettre aux parents de comprendre la mise en œuvre dans la société des valeurs républicaines et de se les approprier dans les usages sociaux de la vie quotidienne en France.

- **Procéder aux inscriptions des participants** qui auront été identifiés suite à l'information des parents assurée par les établissements porteurs du dispositif, avec l'appui des différents partenaires institutionnels et associatifs : directeurs des écoles primaires / collèges du secteur, enseignants d'UPE2A, CIO (centre d'information et d'orientation), services sociaux de mairie, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), association de parents d'élèves, associations locales, etc.

- **Proposer une programmation** qui s'appuie simultanément sur les trois axes d'apprentissage en se basant sur les référentiels existants ([Voir la page dédiée sur le site du Casnav](#))

- **Réaliser un bilan de l'action** à l'issue de la formation. Ce bilan est à la fois quantitatif et qualitatif. Il est important que le porteur du projet et les enseignants aient connaissance des éléments attendus en amont afin de pouvoir les collecter lors des cours. [Le bilan pédagogique est accessible via ce lien.](#)

Pour toute question pédagogique, il/elle peut contacter le CASNAV à ce.casnav@ac-grenoble.fr

L'intervenant(e)

Le chef d'établissement

Le CASNAV